

Paris, le 5 décembre 2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 60

Conformément à la décision n° 2010-07 SG modifiée, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site virtuel du Cnam (<http://www.cnam.fr/actes-administratifs/>).

TABLE DES MATIERES**DECISIONS EMANANT DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

- **DECISION n° 2018-90 AG portant constitution du bureau de vote du collège n° 1 pour les élections au conseil d'administration.....p. 3**
- **DECISION n° 2018-91 AG portant constitution du bureau de vote du collège n° 2 pour les élections au conseil d'administration.....p. 4**
- **DECISION n° 2018-92 AG portant constitution du bureau de vote du collège n° 3 pour les élections au conseil d'administration.....p. 5**
- **DECISION n° 2018-93 AG portant constitution du bureau de vote du collège n° 4 pour les élections au conseil d'administration.....p. 6**
- **DECISION n° 2018-94 AG portant constitution du bureau de vote du collège n° 5 pour les élections au conseil d'administration.....p. 7**
- **DECISION n° 2018-95 AG portant constitution du bureau de vote du collège n° 6 pour les élections au conseil d'administration.....p. 8**
- **DECISION n° 2018-98 AG portant constitution du bureau de vote central pour les élections au comité technique d'établissement du 6 décembre 2018.....p. 9**
- **DECISION n° 2018-99 AG portant constitution du bureau de vote central pour les élections au comité technique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018.....p. 10**
- **DECISION n° 2018-100 AG portant constitution du bureau de vote central pour les élections au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire du 6 décembre 2018.....p. 11**

DECISION n° 2018 - 90 AG

Portant constitution du bureau de vote du collège n° 1 pour les élections
au conseil d'administration

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D. 719-1 à D. 719-40,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n° 2018-08 DGS du 1^{er} octobre 2018 portant calendrier des opérations électorales au conseil d'administration au titre de l'année 2018,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote pour les élections des représentants des professeurs du Cnam au conseil d'administration qui se dérouleront le 16 novembre 2018 et, le cas échéant, le 30 novembre 2018.

Article 2. – Sont nommés membres du bureau de vote pour le collège n° 1 :

Président :

- Monsieur Marc GHEZA

Assesseurs :

- Monsieur Jean-Pierre Chevalier
- Monsieur Jean-Luc THOMAS

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 13 novembre 2018

L'Administrateur général

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Olivier FARON

DECISION n° 2018 - 91 AG

Portant constitution du bureau de vote du collège n° 2 pour les élections
au conseil d'administration

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D. 719-1 à D. 719-40,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n° 2018 - 08 DGS du 1^{er} octobre 2018 portant calendrier des opérations électorales au conseil d'administration au titre de l'année 2018,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote pour les élections au conseil d'administration des représentants des professeurs des universités relevant du collège n° 2, qui se dérouleront le 16 novembre 2018 et, le cas échéant, le 30 novembre 2018.

Article 2. – Sont nommés membres du bureau de vote pour le collège n° 2 :

Président :

- Monsieur Marc GHEZA

Assesseurs :

- Madame Madina RIVAL
- Scrutin du 16 novembre 2018 : Madame Dominique ROUX-ROSSI
- Scrutin du 30 novembre 2018 : Monsieur Iraï MORTAZAVI

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 13 novembre 2018

L'Administrateur général

Pour l'administrateur général
et par délégation
Dirier BOUQUET
Directeur général des services

Olivier FARON

DECISION n° 2018 - 32 AG

Portant constitution du bureau de vote du collège n° 3 pour les élections
au conseil d'administration

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D. 719-1 à D. 719-40,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n° 2018-08 DGS du 1^{er} octobre 2018 portant calendrier des opérations électorales au conseil d'administration au titre de l'année 2018,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote pour les élections au conseil d'administration des représentants des autres catégories de personnel d'enseignement et de recherche relevant du collège n° 3, qui se dérouleront le 16 novembre 2018 et, le cas échéant, le 30 novembre 2018.

Article 2. – Sont nommés membres du bureau de vote pour le collège n° 3 :

Président :

- Monsieur Marc GHEZA

Assesseurs :

- Madame Frédérique EVEN-HORELLOU
- Madame Nathalie LAGARDE
- Madame Maité SYLLA (suppléante)

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 13 novembre 2018

L'Administrateur général

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Olivier FARON

DECISION n° 2018 – 93 AG

Portant constitution du bureau de vote du collège n° 4 pour les élections
au conseil d'administration

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D. 719-1 à D. 719-40,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n° 2018-08 DGS du 1^{er} octobre 2018 portant calendrier des opérations électorales au conseil d'administration au titre de l'année 2018,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote pour les élections au conseil d'administration des représentants des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé relevant du collège n° 4, qui se dérouleront le 16 novembre 2018 et, le cas échéant, le 30 novembre 2018.

Article 2. – Sont nommés membres du bureau de vote pour le collège n° 4 :

Président :

- Monsieur Marc GHEZA

Assesseurs :

- Monsieur Jean SAFARIAN
- Scrutin du 16 novembre 2018 : Madame Anne-Laure ETAIX
- Scrutin du 30 novembre 2018 : Madame Johanna ROUX

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 13 novembre 2018

L'Administrateur général

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Olivier FARON

DECISION n° 2018 - 94 AG

Portant constitution du bureau de vote du collège n° 5 pour les élections
au conseil d'administration

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D. 719-1 à D. 719-40,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n° 2018-08 DGS du 1^{er} octobre 2018 portant calendrier des opérations électorales au conseil d'administration au titre de l'année 2018,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote pour l'élection au conseil d'administration des représentants des centres Cnam en région relevant du collège n° 5, qui se déroulera le 16 novembre 2018 et, le cas échéant, le 30 novembre 2018.

Article 2. – Sont nommés membres du bureau de vote pour le collège n° 5 :

Président :

- Monsieur Marc GHEZA

Assesseurs :

- Madame Martine POULIN
- Monsieur Claude VERGER

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 13 novembre 2018

L'Administrateur général

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Olivier FARON

DECISION n° 2018 - 95 AG

Portant constitution du bureau de vote du collège n° 6 pour les élections
au conseil d'administration

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D. 719-1 à D. 719-40,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n° 2018-08 DGS du 1^{er} octobre 2018 portant calendrier des opérations électorales au conseil d'administration au titre de l'année 2018,

DECIDE :

Article 1^{er}. – Il est institué un bureau de vote pour l'élection au conseil d'administration des élèves relevant du collège n° 6, qui se déroulera le 16 novembre 2018 et, le cas échéant, le 30 novembre 2018.

Article 2. – Sont nommés membres du bureau de vote pour le collège n° 6 :

Président :

- Monsieur Marc GHEZA

Assesseurs :

- Monsieur Arnaud NDZANA ATANGANA
- Monsieur Gérald REISBERG

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 13 novembre 2018

L'Administrateur général

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Olivier FARON

DECISION n° 2018 – 98 AG

**Portant constitution du bureau de vote central pour les élections au comité technique
d'établissement du 6 décembre 2018**

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et, notamment, l'article 26, alinéa 5,

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote central pour les élections des représentants des personnels au comité technique d'établissement qui se dérouleront le 6 décembre 2018.

Article 2. – Le bureau de vote central mentionné à l'article 1er est composé des personnes suivantes :

Président :

- Monsieur Marc GHEZA

Secrétaire :

- Madame Valia MORGENBESSER

Délégués :

- Madame Louisa CHERIF-OUAZANI (CGT FERC-SUP)
- Monsieur David DESPREZ (SGEN-CFDT)
- Madame Frédérique EVEN-HORELLOU (SNESUP)
- Monsieur Jean-Guy IANNUCCI (SNPTES)
- Madame Chantal MONINI (SUD EDUCATION – SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE)

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 22 novembre 2018

L'Administrateur général



Olivier FARON

DECISION n° 2018 – 99 AG

Portant constitution du bureau de vote central pour les élections au comité technique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et, notamment, l'article 26, alinéa 5,

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote central pour les élections des représentants des personnels au comité technique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui se dérouleront le 6 décembre 2018.

Article 2. – Le bureau de vote central mentionné à l'article 1er est composé des personnes suivantes :

Président :

- Monsieur Marc GHEZA

Secrétaire :

- Madame Valia MORGENBESSER

Délégués :

- Madame Frédérique EVEN-HORELLOU (SNESUP)
- Monsieur Jean-Guy IANNUCCI (SNPTES)
- Madame Chantal MONINI (SUD EDUCATION – SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE)
- Monsieur Fabrice MONTEBAULT (CGT FERC-SUP)
- Monsieur Jean SAFARIAN (SGEN-CFDT)

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 22 novembre 2018

L'Administrateur général



Olivier FARON

DECISION n° 2018 -100AG

Portant constitution du bureau de vote central pour les élections au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire du 6 décembre 2018

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat et, notamment, l'article 26, alinéa 5,

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,

DECIDE :

Article 1er. – Il est institué un bureau de vote central pour les élections des représentants des personnels au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire qui se dérouleront le 6 décembre 2018.

Article 2. – Le bureau de vote central mentionné à l'article 1er est composé des personnes suivantes :

Président :

- Monsieur Marc GHEZA

Secrétaire :

- Madame Valia MORGENBESSER

Délégués :

- Madame Frédérique EVEN-HORELLOU (SNESUP)
- Monsieur Jean-Guy IANNUCCI (SNPTES)
- Madame Chantal MONINI (SUD EDUCATION – SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE)
- Monsieur Fabrice MONTEBAULT (CGT FERC-SUP)
- Monsieur Jean SAFARIAN (SGEN-CFDT)

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le novembre 2018

L'Administrateur général


Olivier FARON